

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/662 du 7/7/1982
/MTPS.DGTFP.DFP/06
portant intégration et nomination
de Certains Candidats dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) en tête
Monsieur NGANGOUO Daniel.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 127/LEN.DGAS.DPAL.SP.F du 19.1.82 du
Directeur Général à l'Administration Scolaire transmettant les
dossiers de candidature constitués par les intéressés.

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es Lettres, et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de Lycée (CAPEL) obtenus à la 1^{ère} Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

IEL. - NGANGOUBO Daniel, né le 23.2.1957 à Kinkala
- MBIKA Albert, né vers 1954 à Yamba
- MBIKA Pierre, né le 28.1.1956 à Jacob
- KIBANGOU Michel, né le 22.5.1957 à Kayes
- MBONGA Jean Patrice, né le 10.11.1957 à Kilounga
- KOUIM Jean, né le 27 Janvier 1954 à Sibiti.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / -

BRAZZAVILLE, le 7/7/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-NGOMA. -

Le Ministre des Finances

Bernard COLBO MATSIOMI. -

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

ANNEXES:

JORPC.....1
DGTFP.DFI.....3
DFP/BST.....2
D.B.....2
D.C.F.....1
M.E.N.....1
DGAS.....1
DPA.....3
INTERESSES.....6
DOSSIERS.....12
SGC/BO.....2